



WWF

POSITION

FR

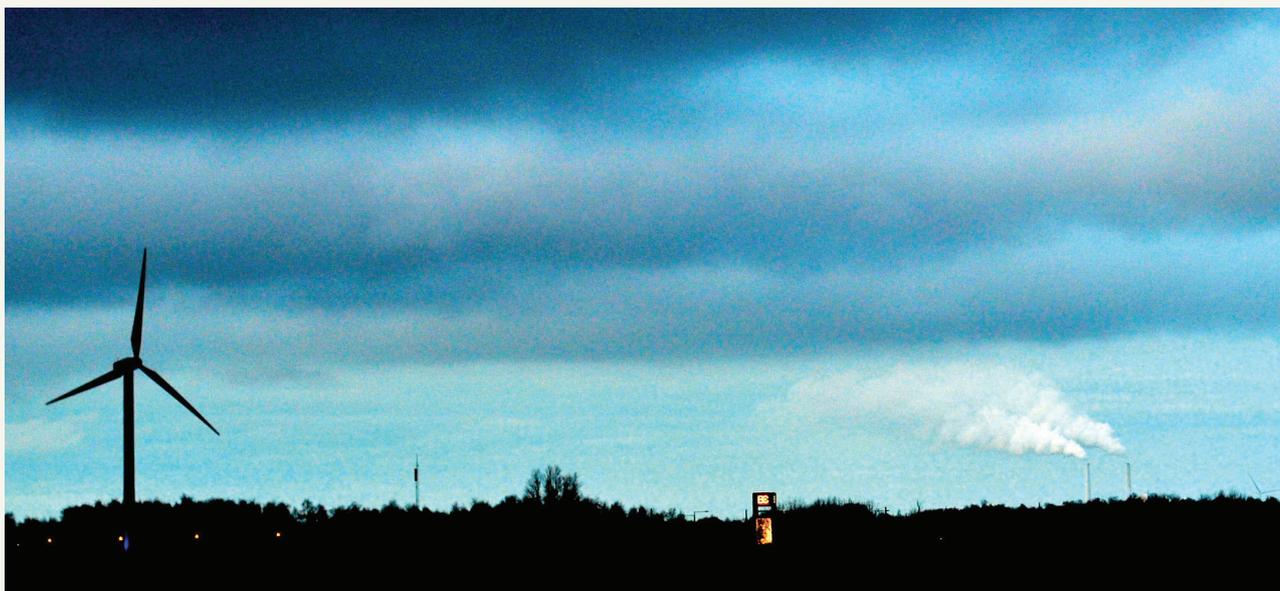
2015

Climat

Les demandes du WWF

En route vers Paris Climat 2015

Qu'attendre de la session de négociations de Bonn ?



© FERNANDO ZARUR

Introduction

La session de Bonn de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), deuxième étape de négociations de l'année 2015 après la session de Genève de février dernier et quelques rencontres informelles, constitue une étape clé dans l'élaboration de l'accord sur le climat qui sera adopté en décembre à la COP21.

Tenue d'un Sommet du Secrétaire général des Nations unies sur le climat, avancée d'un accord climat Chine-Etats-unis : les annonces qui avaient précédé la COP20 à Lima en décembre dernier n'ont pas eu de répercussions sur l'état d'esprit des négociations.

Cette année, de nouvelles annonces vont dans le bon sens et pourraient encourager le travail des négociateurs vers la COP21 de Paris. L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a annoncé en mars dernier que les émissions de CO₂ du secteur de l'énergie étaient restés stables à 32.3 milliards de tonnes de CO₂ en 2014, une première depuis 40 ans. Au Business & Climate Summit organisé en mai 2015 à Paris, les acteurs du secteur des affaires et de la finance ont également fait part de leur engagement : rester en ligne avec la science et la référence aux 2°C⁽¹⁾, et atteindre un pic d'émissions de gaz à effet de serre (GES) autour de 2020⁽²⁾. Enfin, l'Allemagne a mis les financements climatiques en haut de l'agenda du G7 de juin 2015. Quelques investisseurs ont aussi annoncé leur désengagement ou leur volonté de sortir du charbon, participant au déclin structurel du secteur.

Des acteurs se mettent progressivement en marche vers Paris pour construire les bases de l'accord. Le WWF met en avant un nombre de questions qu'il conviendrait de clarifier dans l'enceinte des négociations de l'ONU; elles portent sur l'ambition avant 2020, les éléments de l'accord après 2020 et le processus de négociations avant Paris.

Le WWF formule aussi des attentes sur l'élaboration des contributions nationales, l'agenda des solutions, et l'engagement de la future présidence française de la COP21, pour la construction d'un accord de Paris ambitieux et équitable.

¹ Déclaration commune de 59 PDGs et de 7 organisations d'entreprises, mai 2015

² <http://www.businessclimatesummit.com/wp-content/uploads/2015/05/Business-Climate-Summit-Press-release.pdf>

Sur la préparation du futur accord climat de la COP21

Le travail et les négociations au sein de la Plateforme de Durban (ADP) portent actuellement sur deux volets principaux :

- L'avant-2020 pour relever le niveau d'ambition des actions climatiques en identifiant des options et des actions pour réduire le décalage entre les engagements des pays sur cette période et les trajectoires d'émissions cohérentes avec une limitation de la hausse de la température à 2 ou 1,5°C.
- L'après 2020 pour construire le futur régime climatique sur la base d'un projet de texte qui inclut l'atténuation, l'adaptation, la finance, le développement et le transfert de technologie, le renforcement de capacité et la transparence de l'action et des appuis.

Répondre à l'urgence climatique maintenant en relevant l'ambition politique avant 2020

D'après le 5^{ème} rapport d'évaluation du GIEC, les émissions de GES doivent atteindre un pic d'ici la fin de la décennie et décliner ensuite pour pouvoir limiter la hausse de la température moyenne mondiale en-dessous de 2°C. Selon le rapport du Programme des Nations unies pour l'Environnement sur le fossé des émissions (PNUE, 2014), les niveaux d'émissions compatibles avec une trajectoire en-dessous de 2°C ne doivent pas dépasser 44 Gt CO₂e d'ici 2020. Or les estimations médianes basées sur les engagements actuels des pays sont comprises entre 52-54 Gt CO₂e.

Les engagements de réduction de gaz à effet de serre actuellement pris par les pays accusent un surplus de 8 à 10Gt CO₂e. Les pays doivent donc accélérer l'adoption de mesures pour réduire leurs émissions de GES et revoir à la hausse leurs engagements à très court terme afin de parvenir à un pic d'ici 2020.

Or l'attention se concentre de plus en plus sur le texte de Genève³ et les contributions nationales, qui pour la plupart portent sur l'après 2020. Pourtant, le travail sur l'avant 2020 doit rester une priorité de la discussion pour intensifier les efforts de réduction d'émissions de GES et mettre en place des objectifs de réduction qui soient cohérents avec les 2°C.

En conclusion de la session de Bonn, le WWF attend l'identification d'actions et de mesures qui accélèrent les réductions d'émissions de GES avant 2020 pour limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 2°C, voire 1,5°C. Des solutions concrètes existent déjà pour réduire cet écart de l'ambition, avec des propositions par pays du WWF dans les rapports [***Crossing the divide - How To Close The Emissions Abyss.***](#)

³ CNUCC, <http://unfccc.int/resource/docs/2015/adp2/fr/01f.pdf>, février 2015

Demande n°1 :

Engager un ensemble d'actions concrètes et collaboratives pour tenir la limite des 2°C.

- Les Parties doivent s'engager à accélérer le déploiement des énergies renouvelables vers l'objectif de 25% de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique mondiale en 2020 (soit environ 3,5 Gt CO₂e supplémentaires évités par an) et doubler le rythme d'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau mondial à 2,4% par an d'ici à 2020 (soit 4 à 5 Gt CO₂e supplémentaires évités par an).
- Ces mesures dans le secteur énergétique doivent être appuyées par des décisions des Parties sur le financement, le soutien au transfert de technologie, les investissements et la sortie des énergies fossiles.
- Des actions d'atténuation doivent être mises en place dans les villes et dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) à court terme.
- Les réductions d'émissions de GES dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) telles que via REDD+ doivent être soutenues au plus vite.

Demande n°2 :

Donner aux organes de financement et technologiques liés à la CCNUCC des rôles clairs pour soutenir les réductions d'émissions avant 2020, en ciblant les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le secteur de l'utilisation des terres.

- Les organes de la CCNUCC comme le Comité Exécutif de la Technologie ou le Centre de Technologie Climatique, hébergé par le PNUE, peuvent mettre en œuvre et appuyer les Parties sur les actions d'atténuation d'ici à 2020, en particulier dans les pays en voie de développement.
- Les institutions de financement liées à la CCNUCC telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat doivent également être mobilisées pour financer et mettre en œuvre des actions avant 2020.
- Les réunions techniques d'experts (TEM) doivent se traduire par de nouvelles décisions politiques pour appuyer la collaboration entre les Parties sur la mise en œuvre d'actions et de mesures d'atténuation.

Demande n°3 :

Donner les lignes directrices de la réunion de haut niveau sur l'action climatique qui se tiendra à la COP21.

Une réunion de haut niveau « pour renforcer la mise en œuvre de l'action en faveur du climat » se tiendra à la COP21, comme avancé dans l'accord de la COP20 à Lima⁴. Ce rendez-vous doit être préparé bien amont, par exemple à l'occasion de Bonn pour avancer l'engagement politique et la mobilisation de moyens financiers supplémentaires, de renforcement des capacités et de transfert de technologies, qui pourraient être annoncés à cette occasion.

limiter le retard pris dans l'action après 2020

La réunion de Bonn se penchera sur le projet texte de négociations⁵ de 136 pages (en français) issu de la session de Genève afin d'affiner les éléments de l'accord de Paris. Dans cette perspective, le WWF appelle les Parties à s'accorder sur les mécanismes et les moyens nécessaires pour conduire à une action climatique ambitieuse et équitable sur l'après-2020 en ligne avec la limite des 2°C.

Demande n°4 :

Élaborer les principes pour l'après-2020 d'un mécanisme dédié à l'évaluation et à la revue à la hausse de l'ambition des contributions nationales.

- Le mécanisme établi devra permettre d'augmenter l'ambition des Parties dans la période 2016-2020 pour réduire l'écart laissé par des contributions nationales qui ne seraient pas à la hauteur des enjeux vis à vis des trajectoires en dessous des 2°C.
- Ce mécanisme devra :
 - être encadré par un cycle régulier de réengagement et de reporting pour évaluer les contributions rapportées aux données scientifiques sur les trajectoires d'émissions de GES et respectant les principes d'équité ;
 - être flexible pour permettre aux parties d'amplifier leurs ambitions autour de périodes de réengagements ;
 - être institutionnalisé dans les instances de la CCNUCC et accompagné de mécanismes de mesure, vérification et reporting (MRV) ;
 - agréger l'ensemble des efforts de réduction de GES et l'apport général des moyens de soutien des Parties – comme les financements, les technologies et le renforcement des capacités par les Parties à forte responsabilité et forte capacité ;
 - participer à un cadre de transparence, comme garantie de la confiance entre les Parties.
- À ce mécanisme s'ajoutera le renforcement des mécanismes de MRV actuels pour qu'ils soient plus robustes et stricts et qu'ils s'appliquent aux Parties de façon progressive.
- La reconnaissance du rôle d'autres parties-prenantes dans la mise en œuvre d'un relèvement de l'ambition permettra également d'accélérer l'action climatique.

⁴ CCNUCC, Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, <http://unfccc.int/resource/docs/2014/cop20/fre/10a01f.pdf#page=3>, décembre 2014

⁵ CCNUCC, Texte de négociations issu de Genève, <http://unfccc.int/resource/docs/2015/adp2/fre/01f.pdf>, février 2015

Demande n°5 : **Intégrer au cœur de l'accord l'adaptation, le financement et les autres formes de soutiens.**

- La reconnaissance dans le texte de l'accord d'un retard pris dans les actions d'atténuation implique davantage de besoins et d'efforts d'adaptation pour les plus vulnérables.
- L'engagement de mobiliser 100 milliards de dollars pour le climat par an d'ici 2020 doit être concrétisé et accompagné d'un plan d'action durable et croissant de mobilisation après 2020.
- Les éléments du texte doivent donner un signal fort des Parties pour rediriger les investissements vers un développement résilient au climat et faible en carbone, voire zéro carbone pour les pays qui en ont les capacités.

Demande n°6 : **Fixer des objectifs mondiaux sur l'adaptation et les pertes et dommages, avec une prise en compte des impacts des changements climatiques.**

- Un objectif mondial pour l'adaptation permettra d'établir un lien clair entre les efforts d'atténuation et d'adaptation, en détaillant les moyens d'appui financiers, institutionnels et de préparation.
- Le texte devra signaler l'engagement des Parties à renforcer la résilience des populations impactées par le changement climatique. Cet engagement devrait être inscrit dans les contributions nationales et revisité par cycles de 5 ans.
- Les Parties doivent s'accorder sur les moyens financiers, le cadre institutionnel et la préparation pour l'adaptation.
- Le mécanisme de pertes et dommages doit être pensé indépendamment pour répondre aux impacts, là où l'adaptation s'impose dès maintenant.

Demande n°7 : **Reconnaitre le rôle critique des émissions du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF).**

Le WWF appelle les parties à intégrer les mécanismes REDD+ et les émissions du secteur forestier dans les efforts d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, y compris dans les contributions nationales.

La session de Bonn doit veiller à ce que ces secteurs soient inclus dans le nouvel accord, et que les négociations puissent résoudre les questions techniques.

Le WWF insiste pour que l'accord prévoie des mesures pour soutenir les actions d'atténuation dans ce secteur, notamment via REDD+, avec :

- Des engagements pour la mise en œuvre des paiements basés sur les résultats de réduction d'émissions et une stratégie pour augmenter les financements des phases de REDD+ (notamment dans la section financement du texte).
- Un cadre pour assurer la transparence, l'intégrité environnementale ainsi que des résultats sociaux positifs.

Comblent les lacunes du processus de négociations

Le WWF met en avant la nécessité de progresser à Bonn sur le texte de Genève - qui constitue la base des négociations pour l'accord sur l'après-2020 de Paris - de façon transparente pour renforcer la confiance entre les Parties et permettre la résolution des questions épineuses avant la COP21.

Demande n°8 : **S'accorder sur un processus clair et un calendrier précis pour résoudre les questions complexes, telles que celles sur l'équité, les pertes et dommages, le financement et la nature légale de l'accord.**

Ces éléments pourront être précisés par le WWF au fur et à mesure des discussions pendant la session de Bonn, en fonction des propositions des co-présidents, des échanges avec les Parties et des réunions de travail.

Demande n°9 : **Travailler de façon constructive sur un projet de texte plus court et moins complexe en ciblant les thèmes majeurs et en retirant les options incompatibles avec limite des 2°C.**

Les négociations doivent se poursuivre sur la base du projet de texte réduit et simplifié.

Sur les annonces de contributions nationales par les Parties (« iNDCs »)

Jusqu'à présent seules 39 des 196 Parties de la CCNUCC ont remis leurs intentions de contributions nationales à la lutte contre le changement climatique, malgré la date limite indicative de fin mars 2015 fixée aux COP19 et COP20. L'accord de la COP20 à Lima laisse la porte ouverte aux Parties jusqu'en octobre 2015 afin que le secrétariat de la CCNUCC puisse en réaliser une synthèse en novembre avant la COP21.

Le WWF appelle les pays qui ne l'ont pas encore fait à soumettre au plus vite leurs intentions de contributions nationales. Une remise de toutes les contributions bien en amont permettrait d'évaluer l'effort collectif, par leur agrégation, et éventuellement étudier leur révision à la hausse avant Paris. D'autres contributions sont attendues au mois de juin.

Relever le niveau d'ambition des contributions nationales en lien avec la science et l'équité

Les contributions nationales doivent être développées en fonction des conclusions du 5ème rapport d'évaluation du GIEC et des estimations du PNUE sur les besoins de réduction d'émissions cohérents avec une limitation de la hausse de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C.

Les contributions de chaque pays doivent également représenter une part juste de l'effort climatique en fonction de leur responsabilité historique mais aussi de leurs capacités et leurs moyens actuels à lutter contre le changement climatique. Le WWF demande que les pays à forte responsabilité et à forte capacité mettent en avant de hautes ambitions pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Les contributions nationales remises à ce jour ne sont, pour l'instant, pas à la hauteur des évaluations scientifiques ni des besoins d'équité dans l'action climatique.

Intégrer des mesures d'adaptation et de financement

Le WWF souhaite que les pays s'engagent sur des politiques et des mesures nationales d'adaptation et d'appui aux pays en voie de développement. Mettre le sujet de l'adaptation au cœur des contributions nationales permettrait de renforcer la confiance entre les Parties et de reconnaître un lien clair entre les efforts d'atténuation et l'adaptation.

Dans ce contexte, le WWF se félicite de voir l'objectif d'améliorer l'adaptation de 160 municipalités dans la contribution nationale du Mexique⁶.

Les contributions nationales des pays doivent s'appuyer également sur des engagements de financements en faveur des pays en développement. Ces contributions doivent être formulées avec l'objectif de mobiliser 100 milliards par an pour le climat d'ici à 2020 et d'augmenter ces financements ensuite. Jusqu'à présent aucune contribution nationale des pays à forte responsabilité et forte capacité n'inclut de financements pour l'action climatique au niveau international.

⁶ <http://newsroom.unfccc.int/unfccc-newsroom/mexico-submits-its-climate-action-plan-ahead-of-2015-paris-agreement/>

Sur l'agenda dit des "solutions"

"L'Agenda des solutions" se concentre sur l'action climatique des acteurs non étatiques dans une dynamique de mobilisation et d'accélération. Cet agenda est composé de plusieurs volets qu'il s'agit de bien distinguer et de suivre avec précaution. Le WWF France formule ses attentes pour cet agenda.

L'Agenda de l'action Lima-Paris (LPAA)⁷

À la suite des initiatives lancées au Sommet du Secrétaire Général des Nations Unies sur le climat⁸ en septembre 2014, la présidence péruvienne de la COP20 et la future présidence française de la COP21 ont structuré la mobilisation au sein de l'Agenda de l'action Lima-Paris.

Depuis le Sommet du Secrétaire général des Nations unies sur le climat⁸, le WWF participe et pousse ses positions au sein de trois plateformes thématiques de cet agenda de l'action :

- 1. La déclaration de New York sur les forêts**, qui vise à réduire de moitié la déforestation en 2020, et d'y mettre fin en 2030, a été signée sur la base du volontariat par des gouvernements nationaux et locaux, des entreprises multinationales, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, et des organisations de la société civile et de groupes indigènes.
- 2. Le Pacte des Maires**, qui a pour objectif de réduire les émissions de GES des villes, leur vulnérabilité et d'améliorer la résilience aux impacts du changement climatique, rassemble des réseaux de villes (ICLEI, C40, UCLG, et autres). Les villes sont appelées à avancer des objectifs de réduction d'émissions de GES, des plans d'adaptation ainsi qu'à soumettre des rapports annuels de progrès.
- 3. L'Alliance pour le leadership du financement de l'action climatique en faveur des villes**, qui vise à catalyser et accélérer les flux financiers vers les villes, la maximisation des investissements vers les infrastructures faibles en carbone et résilientes, et à réduire le manque de financements climat pour les villes dans les 15 prochaines années. Cette initiative regroupe des banques de développement, des investisseurs privés, des réseaux de villes, des instituts de recherche et des organisations de la société civile.

Le WWF France note que certaines initiatives vont dans le sens d'une meilleure collaboration et d'une mobilisation des acteurs non-étatiques pour faire avancer l'agenda climatique. Néanmoins, il reste nécessaire d'entreprendre un travail de clarification, de cadrage et de suivi. Ce travail de vigilance est important en amont dans la phase de sélection des initiatives, ainsi que dans la phase de mise en œuvre pour assurer un encadrement rigoureux.

⁷ Lima-Paris Action Agenda, <http://www.cop20.pe/en/18732/comunicado-sobre-la-agenda-de-accion-lima-paris>, janvier 2015

⁸ ONU, <http://www.un.org/climatechange/summit/2014/09/2014-climate-change-summary-chairs-summary/>, septembre 2014

Le WWF France réaffirme que les engagements de l'agenda pour l'action Paris-Lima (LPAA) doivent être articulés autour de principes clés pour arriver à quantifier et mesurer l'impact de ces initiatives :

- Établir des critères de sélection ambitieux des initiatives afin d'éviter le greenwashing ;
- Engager la société civile dans la sélection et le suivi des initiatives ;
- Établir une architecture claire en phase avec les instances et les décisions de la CCNUCC ;
- Définir un cadre pour mesurer, reporter et vérifier les engagements de réduction d'émissions de GES afin d'assurer que ces initiatives donnent des résultats ;
- Adopter les standards internationaux, selon les secteurs couverts, de robustesse pour les inventaires d'émissions, de transparence des actions, de suivi et de reporting ;
- Assurer un cadre respectant les droits de l'homme, l'égalité des genres et l'intégrité environnementale.

L'action Paris-Lima ne peut pas se substituer à de nouveaux engagements de la part des pays dans l'avant-2020. En effet, il est difficile du point de vue méthodologique de mesurer si ces efforts participent aux engagements nationaux ou s'ils permettent de réellement ajouter de l'ambition à ces engagements. C'est le problème de l'additionnalité.

De plus, les acteurs non étatiques peuvent rencontrer dans leur ambition et leurs actions des freins liés aux engagements et aux mesures de mise en œuvre des pays eux-mêmes. L'articulation de l'agenda de l'action doit ainsi pouvoir mettre en évidence ces freins afin d'encourager les gouvernements à relever leur ambition climatique, par exemple dans le cadre de l'action avant 2020.

Sur la future Présidence française

A ce moment clé de l'avancée des négociations, le regard du WWF est aussi tourné vers la future présidence française de la COP21, de ses positions au niveau européen et de ses initiatives. Cette dernière a présenté sa vision de l'agenda climatique et de la préparation de la COP21 :

1. La France s'attache à promouvoir dans la négociation multilatérale une «Alliance de Paris pour le climat », qui regrouperait les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises, etc.
 2. Une « Alliance » s'appuyant sur quatre volets : 1. un accord juridique contraignant, universel et différencié ; 2. des engagements nationaux portant notamment sur la maîtrise et la réduction des émissions ; 3. un volet financier qui garantira la solidarité internationale envers les pays les plus vulnérables ; 4. un « Agenda des solutions », qui vise notamment à mettre en œuvre les accélérateurs qui permettront, au-delà des objectifs contraignants, de garantir des progrès plus ambitieux.
- Il est nécessaire que la mobilisation de tous les acteurs sur l'action climatique soit rigoureusement articulée autour du principe d'équité et basée sur la science d'une trajectoire à moins de 2°C.
 - L'action et les objectifs de long-terme ne peuvent pas remplacer l'ambition des Etats avant 2020. L'agenda des solutions et l'alliance multi-parties ne doivent pas éclipser l'urgence de relever les objectifs et l'action avant la fin de la décennie.
 - Le succès de la future présidence française de la COP 21 sera jugé sur le leadership et les avancées sur les deux fronts de la Plateforme de Durban, l'avant-2020 et l'après-2020.
 - La France doit faire avancer l'agenda avant-2020 dans les décisions de la Conférence de Paris pour accélérer les efforts d'atténuation et la mobilisation des financements à court-terme comme cela a été rappelé au dialogue de Petersberg en mai 2015.
 - La France est également attendue sur la question des financements climat. Le WWF enjoint la France à engager plus de financements climat à l'image de l'annonce de l'Allemagne au dialogue de Petersberg. Le G7 en Allemagne des 7-8 juin 2015 devrait aussi permettre d'avancer sur ce point.

La transition énergétique en France

Pour être crédible sur le front climatique, la France doit avancer les instruments et les moyens de déploiement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à court terme. Bien que la loi sur la transition énergétique adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale en mai 2015 marque l'essai, les moyens de mise en œuvre, les financements et les incitations pour assurer une réelle transition ne sont pas encore au rendez-vous.

L'action climatique de l'Union européenne

Le WWF appelle la France à avancer sur les points suivants :

- La revue à la hausse du projet de contribution nationale de l'UE, notamment de l'objectif de réductions d'émissions d'« au moins » 40 % par rapport à 1990.
- La prise en compte d'une approche plus transparente et précise au niveau de l'UE des émissions liées à l'utilisation des terres, dite « nette/nette ». La contribution vers la COP21 de l'UE et les objectifs climatiques de l'UE « d'au moins 40% » pour 2030 ne traitent effectivement pas convenablement des émissions liées à l'utilisation des terres. L'autre approche, dite “brute/nette”, aurait des conséquences majeures sur l'objectif de réduction des émissions « d'au moins 40% » et réduirait d'après les calculs du WWF l'effort jusqu'à 4,6 %.
- L'avancée d'une gouvernance et des outils spécifiques pour l'Union de l'Energie afin de démontrer des résultats en 2030, en gardant les énergies renouvelables et les économies d'énergies au cœur du projet.
- La conduite de réformes structurelles du marché carbone européen, dans la continuité de l'accord sur la réserve de stabilité du marché carbone, pour relever le niveau d'ambition dans le cadre 2030, encourager les investissements propres et contrôler les émissions.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.wwf.fr

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature
(Formerly World Wildlife Fund)

® “WWF” & “living planet” are WWF Registered Trademarks/
“WWF” & “Pour une planète vivante” sont des marques déposées.
WWF France. 1, carrefour de Longchamp, 75016 Paris.